



Montréal, le 11 mars 2021

L'Association des pédiatres du Québec s'est adressée aujourd'hui au premier ministre, au ministre de l'Éducation et au directeur national de la Santé publique et sous-ministre adjoint pour faire une mise au point sur sa position quant aux mesures sanitaires imposées aux élèves du primaire.

« Au cours des dernières semaines, l'adoption de l'obligation du port du masque pour les enfants du primaire en zone rouge a suscité de nombreuses réactions, dont certaines plus virulentes provenant d'un groupe nommé Collectif-parents Québec. Outre sa recommandation de garder les enfants à la maison en guise de protestation à cette nouvelle mesure sanitaire, le Collectif invitait ses membres à communiquer avec leur député ainsi que différents décideurs en mettant l'Association des pédiatres du Québec en copie conforme. L'adresse courriel de l'Association se trouve d'ailleurs toujours sur le site Internet du groupe bien que nous ayons demandé à trois reprises qu'elle en soit retirée.

Nous désirons donc clarifier la situation : **d'aucune façon nous ne sommes associés à ce regroupement, et notre position est la suivante :**

- La fréquentation scolaire demeure primordiale, avec ou sans masque.
- L'arrivée des variants, avec leur profil de contagiosité différent de la souche initiale du SRAS-CoV2, nous incite à la plus grande prudence et les masques de procédure font partie des nombreuses mesures contribuant à limiter la transmission de la COVID-19.
- Cela dit, l'impact négatif du port continu du masque chez les tout-petits a été peu étudié, et nous demeurons inquiets des conséquences à moyen et long terme sur les apprentissages, la concentration, la communication et la socialisation des plus jeunes. Il faut donc dès maintenant prévoir les conditions permettant de retirer cette mesure, notamment lorsque les plus vulnérables auront été vaccinés. Le masque ne doit pas devenir la nouvelle norme pour la rentrée scolaire 2021.

Aussi, suivant les moyens de pression choisis par le Collectif-parents Québec, nous tenons à rappeler la mission de l'Association :

En tant que syndicat professionnel des pédiatres québécois, le rôle de l'Association est de veiller au maintien de la qualité des conditions de pratique de ses membres, notamment par une implication dans l'organisation des soins pédiatriques dans l'ensemble du Québec et dans la répartition des postes de pédiatres. L'activité de l'Association s'exerce en fonction de la mission fondamentale de la pratique pédiatrique, c'est-à-dire le maintien de l'accès à des soins pédiatriques de qualité supérieure pour tous les enfants du Québec. L'Association, avec son comité de développement professionnel continu, joue également



ASSOCIATION DES PÉDIATRES DU QUÉBEC
ASSOCIATION OF PEDIATRICIANS OF QUEBEC

C.P. 216, Succ. Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1G8

Tel.: 514 350-5127 – Téléc.: 514 350-5177 – Courriel : pediatrie@fmsq.org – Internet : www.pediatres.ca

un rôle quant au maintien et à la mise à jour des connaissances de ses membres par l'entremise d'activités de formation continue.

L'Association des pédiatres du Québec est un organisme indépendant. Son plan stratégique et ses actions sont déterminés en fonction de sa propre mission. L'Association n'agit en aucun cas sous la pression d'individus ou de groupes externes. »

Informations :

Association des pédiatres du Québec

pediatrie@fmsq.org

514 350-5127